

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Anthony MARLIN

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Benjamin DIAB, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : --

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé. Il est précisé que le bon d'achat pour la Fête des Mères a une valeur de 30€ et est accompagné d'une rose.

2. ÉLECTIONS :

Élections Départementales et Régionales

Les élections départementales et régionales se dérouleront le dimanche 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h. En raison de la crise sanitaire, le bureau de vote est déplacé à la Salle des Fêtes de Boujailles, tous les gestes barrières y seront appliqués.

3. URBANISME :

Retour des dossiers acceptés :

- GAEC de la Fougère
- Richard IELSCH
- Guillaume BARBÉ
- Michel MENESTRIER

3 dossiers de Demande préalable de travaux ont été déposés.

La vente de terrain communal de 300 m² au GAEC de la Cabette en vue de la construction d'un bâtiment a été signée chez le Notaire le 7 mai dernier pour un montant de 7 200 €.

4. BOIS

Aides au transport

Une aide au transport a été attribuée par l'ONF concernant les bois secs évacués vers les autres régions pour la période de mai 2021 pour une somme de 2 614 €. Ce qui porte le total en 2021 à 8 341.48 €.

Vente par adjudication du 19 mai 2021

Un lot de 437 m³ d'épicéas et 7 m³ de sapins était en vente. La Scierie CHAUVIN de Mignovillard s'est portée acquéreur du lot au prix de 78.79€/m³.

5. TRAVAUX

SYDED : Installation luminaires, photovoltaïques

Les travaux d'installation des nouveaux luminaires sont en cours pour une fin de travaux le 30 juin.

Une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux pour une surface d'environ 700 m².

Terrain multisport

Le terrain actuel situé vers le stade va être remis en état par l'entreprise FCE afin que les jeux de volley, handball, tennis et basket soient opérationnels. Le montant total des travaux s'élève à 6 790 € HT.

Un règlement sera édité et installé sur place. En cas de non-respect des nouvelles installations, les portes seront verrouillées.

Le Conseil municipal réfléchi également à l'installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants. Ce projet devrait voir le jour en 2022.

Garage communal

La commune attend toujours après le Département pour signer l'achat du bâtiment afin de pouvoir commencer les travaux.

Stade de foot

Le stade de foot sera mis à disposition du club de foot de Frasne contre participation. L'utilisation sera limitée en fonction de la météo.

L'entrée du stade a été fermée par des blocs de pierre afin d'éviter des intrusions de caravanes ou autres. Une chicane restera en place afin de limiter la vitesse.

Commerces

Une prise de courant sera installée derrière la Mairie pour permettre l'installation des camions ambulants. Un contrat à hauteur de 10€/mois sera mis en place avec chaque commerçant l'utilisant.

6. VISITE DE M. LE SOUS-PRÉFET

M. le Sous-Préfet a visité notre commune le 11 mai dernier. Nous lui avons fait visiter la fromagerie qui a un projet d'assainissement individuel, la caserne des Pompiers dans laquelle nous allons réaliser des vestiaires féminins, ces travaux étant pris en charge à 100% par le

SDIS25. Ensuite, la visite de l'Église lui a fait prendre conscience de la grandeur de l'édifice et du coût lié à l'entretien de ce bâtiment.

Suite à notre réunion en Mairie, M. le Sous-Préfet a bien confirmé l'obtention des aides DETR pour les dossiers en cours pour un montant total de 26 174 €.

7. SOURCE DE BIEF DU FOURG

Suite à plusieurs casses de conduite cette année, l'entreprise JEANNIN est intervenue pour effectuer les réparations. Les factures s'accumulent (environ 8 000 € pour 2021) et la somme des travaux commence à nous faire réfléchir sur la conservation de cette conduite d'eau.

La vente de cette eau aux agriculteurs et aux particuliers qui se servent à la station de pompage génère environ 400 € / an de recettes totales. Pour amortir un peu les frais de remise en état, la vente passera à 0,60 € /m³ au lieu de 0,30 € /m³ à partir de 2021.

8. RESSOURCES HUMAINES

Contrat aidé

L'aide de prise en charge pour le contrat aidé passe de 40% à 80% pour les 20 premières heures hebdomadaires avec effet rétroactif au 01/02/2021 jusqu'au 30/11/2021. Le montant de l'aide sera réévalué tous les 6 mois.

Référent « Signalement des actes de violence »

Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs territoriaux doivent mettre en place un dispositif de signalement pour leurs agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement. Nous pouvons confier ce dispositif au Centre de Gestion du Doubs par la signature d'une convention. Ces nouvelles missions confiées au CDG sont financées par la cotisation obligatoire versée par la collectivité et n'engagent aucune nouvelle dépense. Il est décidé d'adhérer au dispositif.

9. FINANCES

Passage à la M57

Actuellement, la nomenclature utilisée est la M14. Au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités et leurs établissements publics administratifs qui auront ainsi la même comptabilité. Les avantages induits par cette réforme sont nombreux : davantage de souplesse budgétaire (virements de crédits autorisés de chapitre à chapitre, pluriannualité), étape supplémentaire vers le compte financier unique, amélioration de la qualité comptable et de la valorisation du patrimoine,...

Afin d'éviter un basculement trop important à cette date, un calendrier national a été mis en place pour faire basculer par anticipation au 1^{er} janvier 2022 nos budgets sur la base du

volontariat. Cette anticipation nous permettra de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le passage à cette nouvelle nomenclature. Après échange avec notre secrétaire de Mairie et la Trésorière de Levier, il est proposé de changer de nomenclature au 1^{er} janvier 2022 pour les budgets suivants : communal et bois. Le Conseil municipal donne son aval.

10. INTERCOMMUNALITÉ

Transfert de compétence d'organisation de la Mobilité

Le Conseil communautaire du 30 mars 2021 a acté la prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités à l'échelle locale et sollicite les Conseils municipaux des communes membres afin qu'ils se prononcent sur le transfert de la compétence mobilité à la CFD dans un délai de 3 mois.

En effet, la loi d'Orientation des Mobilités, qui a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), stipule qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, la compétence ne pourra plus s'exercer à l'échelle communale. La compétence d'organisation des mobilités est transférée à l'intercommunalité ou, de fait, à la Région qui deviendra AOM locale sur le territoire de l'intercommunalité qui ne l'est pas devenue.

L'AOM est en charge de construire des solutions de mobilité à l'échelle de son territoire pour tous transports (train, bus, voitures, vélos,...).

La CFD a identifié l'enjeu des mobilités comme prioritaire dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi, dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF du Doubs et s'est engagée dans l'aménagement d'un schéma de liaisons douces intercommunales pour développer les mobilités actives.

Le Conseil municipal décide de transférer la compétence d'organisation de la mobilité à la CFD.

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Trottoirs** : Les travaux des trottoirs rue de Salins débuteront début septembre.

- **Défibrillateur** : Le défibrillateur a été installé sur la façade de la Salle des Fêtes et est accessible à tous en cas de besoin. Une formation sera organisée pour les personnes qui le désirent (inscription en Mairie).

- **Illuminations de Noël** : un rendez-vous sera pris pour choisir des motifs de luminaires en location.

Levée de la séance à 22h.

RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !